

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

Quand les femmes-machines de la FN rentrent dans l'histoire

Il y a 50 ans, le 16 février 1966, les travailleuses de la Fabrique Nationale d'armes de Herstal (FN) partent en grève et réclament, au nom du principe « À travail égal, salaire égal » promulgué par le Traité de Rome de 1957, une augmentation salariale. Malgré l'existence de nombreux textes légaux proclamant l'égalité de l'homme et de la femme dans le travail, les conditions de rémunération sont pourtant loin d'y être conformes.

Le système de classification des fonctions accordant un certain nombre de points selon les qualités nécessaires à l'exercice d'un métier introduit une série de discriminations à l'encontre des activités réalisées par les femmes. Ainsi, par exemple, la force physique est mieux évaluée que la dextérité. Dans les huit classes qui composent la grille de classification de Fabrimétal, le secteur des fabrications métalliques, les femmes se retrouvent majoritairement dans les catégories les moins bien payées et situées en-dessous de la catégorie d'un manoeuvre. Le manque de qualifications, le grand taux d'absentéisme, la faiblesse physique ainsi que la notion de salaire d'appoint sont autant d'arguments servant à justifier la faiblesse des salaires féminins. Alors que la convention nationale négociée en décembre 1962 dans le secteur de la métallurgie prévoit des étapes de progression des salaires féminins devant atteindre les 85 % des salaires masculins fin 1965, la FN n'est cependant pas classée dans les catégories visées par cette commission paritaire et applique son propre système de classification. Ainsi, à la FN, un manoeuvre masculin touche en moyenne 39,75 francs de l'heure tandis qu'une ouvrière qualifiée travaillant aux machines gagne de 33,42 à

36,42 francs. Un réviseur perçoit 43 francs contre 32 francs pour une réviseuse.

3000 femmes en grève

Alors qu'en décembre 1965, les pourparlers sont en cours entre les organisations syndicales et Fabrimétal afin de renouveler la convention nationale, à la FN, sous la pression des travailleuses, les délégués demandent en vain à la direction l'ouverture de négociations sur les salaires féminins. Le 16 février 1966, lasses d'attendre, les ouvrières se réunissent en assemblée dans le réfectoire de l'entreprise et décident de quitter le travail. C'est la grève ! La CSC et la FGTB finissent par reconnaître ce mouvement spontané mené en front commun tandis que se met en place un comité de grève.

Mais qui sont-elles ces



trois mille

f e m m e s qui ar-
rêtent brusquement le travail sans déposer de préavis de grève tant elles sont excédées de ne pas être entendues alors que 90 % d'entre-elles sont syndiquées ? Celles qu'on surnomme communément les femmes-machines, payées à 73% du salaire d'un ouvrier exerçant la même activité, travaillent dans des conditions difficiles : baignant dans l'huile qui provoque bon nombre d'eczémas, soumises à des cadences de production intenses dans un bruit assourdissant, elles savent n'avoir aucune possibilité de promotion.

La grève qui s'inscrit dans la durée nécessite la présence d'un conciliateur social envoyé par le Ministère du Travail. Tandis que la direction propose une augmentation de 50 centimes au 1er mars 1966 suivie par une seconde augmentation du même montant au 1er mars 1967, les grévistes rejettent la proposition.

Élan de solidarité

Si la grève des femmes entraîne le chômage de plus de 5 000 travailleurs, elle ne met cependant pas à mal le formidable élan de solidarité à la fois au sein même de l'usine mais également au niveau local, national et international prouvant ainsi que leur lutte dépasse les seules frontières de l'entreprise mais se pose comme une question de société !

Monde syndical, monde politique, organisations féministes soutiennent l'action en envoyant des messages de soutien mais également des dons récoltés par souscription : « Merci de tout cœur à tous ceux qui ont marqué d'une façon concrète leur solidarité aux grévistes et aux chômeurs de la FN. (...)

*Cette solidarité prouve une fois de plus que le mouvement ouvrier tout entier sait se dépasser lorsque certains de leurs camarades de travail sont en difficulté ».*¹

Après 51 jours de grève, une manifestation des grévistes est organisée avec succès à Herstal le 7 avril. Entre-temps, le mouvement des femmes de la FN donne une impulsion aux travailleuses d'autres entreprises de la région liégeoise qui entament également une action de grève revendiquant une augmentation salariale sur base de l'application du principe « À travail égal, salaire égal ». C'est notamment le cas des ateliers Schreder à Ans, de Jaspar-Westinghouse à Awans-Bierset ou des ACEC à Herstal. Une seconde manifestation est organisée le 25 avril à Liège. Des milliers de femmes participent à cette marche scandant le slogan « À travail égal, salaire égal ».

Après 12 semaines de grève, un protocole d'accord de conciliation finit par se dessiner : ce sera une augmentation de 2 francs/heure à la reprise du travail et de 75 centimes supplémentaires au 1er janvier 1967. Il s'agit de convaincre les grévistes d'accepter la proposition au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai. Les avis sont partagés et s'expriment à la tribune. C'est par bulletin secret que la reprise du travail est finalement décidée par 85% des votantes.²

« Je suis satisfaite des résultats obtenus. Je me suis rendue aux deux réunions de conciliation à Bruxelles. J'estime que les propositions étaient honnêtes. On n'aurait pas pu décrocher plus. On avait demandé 3,90 francs. On obtient 2 francs et 0,75 franc en janvier et la classification en 1968. C'est une victoire ! On n'obtient jamais 100% de ce que l'on réclame. (...) Les résultats de la grève compteront non seulement pour nous, mais pour les femmes du monde entier ».³ Ainsi s'exprime au lende-

main de la grève, Jenny Magnée, déléguée CSC à la FN.

Il faut à présent reprendre le travail et c'est en cortège, encadré des drapeaux syndicaux, que plusieurs dizaines de travailleuses se dirigent vers les ateliers. Une rentrée symbolique pour un mouvement devenu emblématique dans l'histoire



d u syndi-
calisme et dans l'his-
toire des femmes.

Par leur action dépassant la simple revendication salariale, les femmes de la FN se battent pour que soit appliqué un principe inscrit dans les textes de droit européens et nationaux et réactivent le débat sur la place de la femme dans la société. Syndicalement, elles démontrent également leur capacité à s'organiser, à prendre la parole dans des assemblées, à participer aux négociations... Bref à montrer qu'elles sont une force avec laquelle les syndicats doivent désormais compter.

¹La Cité, 16-17 avril 1966.

²Sur 1545 votes émis, 1320 oui sont exprimés contre 205 non et 20 bulletins nuls.

³Témoignage de Jenny Magnée recueilli par Christiane Leclercq pour En Marche (archives Vie Féminine).

« Demain, il y aura deux mois que la grève des femmes à la FN a débuté. Personne alors ne pouvait soupçonner l'ampleur qu'elle prendrait au point que de tous les pays d'Europe occidentale nous sont venus des appuis moraux autant que matériels. Une première conclusion s'impose: cette grève que vous menez aura comme premier résultat de faire prendre conscience à l'opinion publique belge et européenne que la promotion féminine est en route et s'accélère. Tout cela parce que vous avez pris conscience de la valeur de votre travail et que vous avez eu le cran de réclamer justice. »

Intervention de Jean Braham à La Ruhe, le 15 avril 1966 (La Cité, 16-17 avril, p.1).



« La grève de la FN marque un tournant de l'histoire ouvrière. C'est en fait l'entrée des femmes dans la vie syndicale. Le temps d'être simplement "syndiquée" est révolu. C'est le temps maintenant des responsabilités syndicales féminines. »

Femmes au travail. Bulletin des militantes de la CSC, juillet 1966.

Chronologie des dr

1967 : suite à la grève des femmes de la FN, l'arrêté royal du 24 octobre permet d'estimer en justice pour obtenir l'égalité de rémunération

1968 : la CSC adopte le « Statut de la travailleuse » qui proclame les droits de la femme comme travailleuse et comme citoyenne

1969 : la loi du 19 novembre interdit dans les contrats de travail les clauses permettant de licencier les femmes pour cause de grossesse et de mariage

1971 : les femmes sont protégées contre le licenciement pendant leur congé de maternité

1975 : la Commission du Travail des Femmes est mise en place au sein du Ministère du Travail et de l'Emploi

1975 : les ouvrières de l'ANIC, une entreprise de nettoyage à Louvain-la-Neuve, licencient leur patron et créent une coopérative : Le Balai libéré

1976 : les femmes peuvent désormais ouvrir un compte sans l'autorisation de leur mari

1978 : les ouvrières de Salik à Quaregnon occupent l'usine de fabrication de jeans et créent une coopérative pour sauver leur emploi

1978 : loi sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes

1980 : création du Comité de Liaison des femmes

1980 : l'arrêté royal du 24 décembre introduit les droits des chefs de ménage, les cohabitants

1981 : le groupe de coordination « Femmes et Travail » est créé pour dénoncer l'impact spécifique de la crise

1982 : les travailleuses de Bekaert-Cockerill luttent pour imposer le temps partiel aux seules femmes

Femmes en colère

une expo-immersion au cœur des luttes pour l'égalité



La grève des femmes de la Fabrique Nationale de Herstal constitue un événement majeur dans la lutte contre les discriminations, une avancée indéniable dans l'histoire des femmes, un tournant dans l'action syndicale. Le 50e anniversaire de ce mouvement sans précédent invite à se plonger au cœur des luttes pour l'égalité menées ces cinquante dernières années. Allez, direction le Pré-Madame à Herstal, pour une visite guidée de l'exposition « Femmes en colère », initiée par la CSC et la FGTB Liège Huy Waremmes. Ludique et interactif, le parcours est jalonné de décors en 3D - des reconstitutions saisissantes - de calicots

grandeur nature, de documents sonores, d'objets de propagande et autres tableaux tactiles... Pour réussir le pari de l'attractivité et de la pertinence, appel a été fait à des historiens ainsi qu'à des scénographes.

Conçue comme un voyage entre hier et aujourd'hui, l'expo « Femmes en colère » nous entraîne dans une enfilade de boîtes à archives: nous voilà ainsi transportés en 1966 dans une usine où fourmillent des milliers de travailleurs et travailleuses dont nous allons partager douze semaines de leur vie. Quelques mètres plus loin, un couloir de transition nous emmène vers les décennies suivantes. Cette période qui s'étale jusqu'à 2016 se matérialise par une suite d'espaces délimités par de grandes toiles

Et aussi...

Outre ces deux expositions, de nombreux événements rythmeront la commémoration de la grève des femmes de la FN. Parmi ceux-ci figure un rendez-vous à ne pas manquer... Il s'agit d'un colloque réunissant des personnalités diverses qui donneront chacune un éclairage particulier sur ce mouvement féminin et ouvriront ainsi encore davantage la réflexion.

Intitulé « Les ouvrières de la FN changent l'histoire. 1966-2016 », ce colloque se tiendra à la Cité Miroir à Liège les 24 et 25 mars 2016. Il est organisé par le CARHOP et l'ULB, en collaboration avec l'IHOES, le CRISP, le CEGES, l'UCL, l'ULG, le musée, le centre culturel et la ville de Herstal.

Le programme détaillé et les informations pratiques seront prochainement accessibles sur le site du CARHOP : www.carhop.be.

illustrées.

Le Pré-Madame à Herstal, lieu de l'expo, abritait, dans les années 60, des ateliers de la FN. Le visiteur se trouve donc physiquement immergé.

Afin de l'imprégner de l'ambiance «sixties» et du contexte dans lequel naît le mouvement des femmes, un zoom est fait sur le travail féminin dans les années 60, sur le traité de Rome qui, en son article 119, consacre le principe d'égalité salariale homme/femme pour un même travail... Et hop, on pénètre dans un salon de 66 avec le mobilier, la télé et les magazines d'époque. Un peu plus loin, un atelier de la FN est entièrement reconstitué. Tout y est : les grosses machines sur lesquelles les femmes s'échinent, les odeurs d'huile qui empestent et la chaleur étouffante qui oblige les ouvrières à emplir leurs sabots d'eau pour la supporter. Le travail est harassant, l'hygiène déplorable, la sécurité insuffisante, les salaires féminins bas, très bas, trop bas. Stop, ça suffit ! «A travail égal, salaire égal»... Le mouvement est enclenché, des calicots l'annoncent au visiteur. La naissance de la grève, son organisation, ses revendications, ses personnalités, ses chansons, ses slogans, ses résultats... sont magistralement mis en valeur par des coupures de presse, des lettres, des photos, des documents sonores, etc.

Un plafond de verre

Après douze semaines, la grève à la FN s'achève, mais pas le combat des femmes ! Et voilà le visiteur propulsé au cœur de l'action. Sur les toiles qui l'entourent, les avancées sont partout : conquêtes en entreprise, adoption de la loi sur l'égalité de traitement, présence des femmes dans les organigrammes syndicaux et sur les listes aux élections sociales... Mais la construction de l'égalité n'est pas terminée: l'écart salarial existe encore en 2016 et l'accès des femmes aux postes à responsabilité reste stoppé par ce fameux plafond de verre sous lequel le visiteur est amené à se promener. L'expo s'achève par un mur de revendications, celles des Femmes CSC et des Femmes FGTB.

Pour rendre la visite aussi attractive que pertinente, la scénographie et la réalisation des décors ont été confiées à l'Agence Cible; le travail de recherches historiques et la rédaction des textes au Carhop (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire) et à l'IHOES (Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale) avec l'apport contemporain des services et groupes spécifiques CSC et FGTB.

EN PRATIQUE :

Femmes en colère du 16-02 au 26-03 2016
Au Pré-Madame à Herstal - accès par la rue John Moses Browning
Entrée gratuite
Possibilité de visites guidées privées en groupe de plus de 40 personnes sur réservation
Infos horaires et réservations:
www.femmesencolere.be



50 ans, 10 toiles, 1 film Les femmes à l'assaut de leurs droits

« A travail égal, salaire égal », cette deuxième exposition proposera une lecture CSC du long combat des ouvrières de la FN en 1966, de la détermination des femmes à se battre pour leurs droits hier comme aujourd'hui, de l'inlassable bataille pour l'égalité de salaire et de traitement, du syndicalisme au féminin et des élections sociales de 2016. Symboliquement, le coup d'envoi de ce focus CSC sera donné le 8 mars, journée internationale de la Femme, et se laissera découvrir jusqu'au 23 avril dans les locaux du boulevard Saucy à Liège.

50 ans, 10 toiles, 1 film : tel est le concept de cette exposition imaginée par la CSC Liège Huy Waremmes et réalisée par le Carhop (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire).

Des textes qui vont à l'essentiel, des photos représentatives et des déclarations fortes animent dix bâches de 2 mètres de haut et 80 centimètres de large dressées dans le grand hall de la Fédération liégeoise. Une expo-flash dans un lieu de passage permet au plus grand nombre de cerner directement le rôle crucial joué par les mouvements sociaux.

Textes et images

Cette exposition, bien sûr, retrace les douze longues semaines de grève des femmes de la FN à travers, notamment, des témoignages de délégué-e-s CSC, des tracts de notre organisation syndicale, des photos et coupures de presse d'époque. Elle attire, en outre, l'attention sur l'impact national et international de ce mouvement symbolique comme elle met l'accent sur le slogan « A travail égal, salaire égal », une revendication encore actuelle, que l'on se place sous l'angle du genre, sous l'angle du dumping social, sous l'angle travailleurs salariés/in-dépendants, salariés/intérimaires, sala-

riés entre eux... Le tableau « Femmes et syndicat » fait le point sur les conquêtes syndicales des femmes et leur place dans les instances de la CSC. Le coup de projecteur final est mis sur les élections sociales: il appelle les femmes à s'engager sur les listes CSC 2016 parce qu'aujourd'hui, encore, elles sont trop peu nombreuses dans les organes de concertation.

Des interviews filmées

Entre les toiles, des bornes vidéos présentent un film mêlant des interviews de témoins CSC de la grève de 66 comme Eugène Galère, Louis Smal ou Josly Piette. Il présente aussi le regard d'une journaliste sur la deuxième grande grève des femmes de la FN en 1974, les analyses de permanentes femmes CSC... ou encore un montage de photos issues des archives de militantes liégeoises et d'autres albums souvenirs.

EN PRATIQUE :

« A travail égal, salaire égal. 1966-2016 : quand les femmes partent à l'assaut de leurs droits » du 08-03 au 22-04 2016
A la CSC Liège, bd Saucy 10-4020 Liège
Entrée gratuite / Visites pendant les heures d'ouverture
Infos: www.cscliège.be



droits des femmes

on des femmes

le introduit trois catégories de chômeurs : les isolés, les...

Femmes contre la crise » organise une manifestation de la crise sur l'emploi des femmes

Cockerill luttent contre la décision de la direction des femmes non-chefs de ménage

1997 : l'âge de la pension des femmes est progressivement reculé pour atteindre 65 ans en 2009

1998 : le harcèlement sexuel et moral au travail est puni par le code pénal

2000 : Marche mondiale des femmes

2002 : création de l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes

2004 : la Charte Gendermainstreaming prenant en compte la dimension du genre dans le travail est adoptée par les trois organisations syndicales belges

2016 : élections sociales dans les entreprises. L'occasion pour les femmes de prendre leur place dans les organes de concertation.